

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Armaflex 520

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Adhésif pour la pose de matériaux isolants Armaflex (sauf HT/Armaflex et Armaflex Ultima)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Armacell Switzerland AG
Brunnmatt 522
6264 Pfaffnu

N° de téléphone +41 (0) 62-74731-11

Email info.ch@armacell.com

Service émetteur / téléphone

Dr. Heribert Quante, Tel.: +49 (0) 251 - 7603-227

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

heribert.quante@armacell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

STOT SE 3; H336

Classification conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11

R66

R67

Xi; R36

N; R51/53

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Nom commercial : Armaflex 520**Version actuelle**: 4.0.0, établi le: 10.09.2014**Version remplacée**: 4.0.0, établi le: 12.08.2014**Région**: CH

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208 Contient colophane. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale et nationale.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Evaluation PBT
donnée non disponible

Evaluation vPvB
donnée non disponible

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

SECTION 3: Composition/informations sur les composants
3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges
Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance			Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification 67/548/CEE	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcane, cycliques, <5% n-hexane				
	- 926-605-8 - 01-2119486291-36	F; R11 N; R51/53 Xn; R65 R66 R67	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	> 30,00 - < 50,00	% en poids
2	acétate d'éthyle				
	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	F; R11 Xi; R36 R66 R67	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	> 10,00 - < 30,00	% en poids
3	acétone				
	67-64-1 200-662-2 606-001-00-8 01-2119471330-49	F; R11 Xi; R36 R66 R67	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	> 10,00 - < 30,00	% en poids
4	butanone-				
	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	F; R11 Xi; R36 R66 R67	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	> 1,00 - < 5,00	% en poids
5	propane-2-ol				
	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	F; R11 Xi; R36 R67	Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	> 1,00 - < 5,00	% en poids
6	4-tert-butylphénol				
	98-54-4 202-679-0 - 01-2119489419-21	Repr.Cat.3; R62 Xi; R41 Xi; R37/38 N; R51/53	Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318 Repr. 2; H361f Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335	> 0,50 - < 1,00	% en poids
7	colophane				
	8050-09-7 232-475-7 650-015-00-7 -	R43	Skin Sens. 1; H317	> 0,50 - < 1,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases R, H et EUH mentionnées: voir article 16

SECTION 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours
Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Changer les vêtements souillés ou contaminés par le produit.

Après inhalation

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Nom commercial : Armaflex 520**Version actuelle:** 4.0.0, établi le: 10.09.2014**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 12.08.2014**Région:** CH**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Produit d'extinction à sec; Mousse

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Tenir à l'écart de toute source d'incendie. Ne pas inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres sections

Donnée non disponible.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Stabilité au stockage

Valeur 12 mois

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Substances explosives; matières à inflammation spontanée

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	
	MAK (SUVA)			
	Ethylacetat			
	VLE	2800	mg/m ³	800 ml/m ³
	VME	1400	mg/m ³	400 ml/m ³
	Limitation maximale	4x15 min		
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	C		
2	acétone	67-64-1	200-662-2	
	2000/39/EWG			
	Acetone			
	VME	1210	mg/m ³	500 ml/m ³
	MAK (SUVA)			
	Aceton			
	VLE	2400	mg/m ³	1000 ml/m ³
	VME	1200	mg/m ³	500 ml/m ³
	Limitation maximale	4x15 min		
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	M		
3	butanone-	78-93-3	201-159-0	
	2000/39/EWG			
	Butanone			
	VLE	900	mg/m ³	300 ml/m ³
	VME	600	mg/m ³	200 ml/m ³
	MAK (SUVA)			
	2-Butanon			
	VLE	590	mg/m ³	200 ml/m ³
	VME	590	mg/m ³	200 ml/m ³
	Limitation maximale	15 min		
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	M C H		
4	propane-2-ol	67-63-0	200-661-7	
	MAK (SUVA)			
	2-Propanol			
	VLE	1000	mg/m ³	400 ml/m ³
	VME	500	mg/m ³	200 ml/m ³
	Limitation maximale	4x15 min		
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	C M		
5	4-tert-butylphénol	98-54-4	202-679-0	
	MAK (SUVA)			
	p-tert-Butylphenol			
	VLE	1,0	mg/m ³	0,16 ml/m ³
	VME	0,5	mg/m ³	0,08 ml/m ³
	Limitation maximale	4x15 min		
	Résorbtion de l'épiderme / sensibilisateur	MS		

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

Valeurs DNEL et PNEC
valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			-	
				926-605-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	13964	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5306	mg/m ³
2	acétate d'éthyle			141-78-6	
				205-500-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468	mg/m ³
3	acétone			67-64-1	
				200-662-2	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	186	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	2420	mg/m ³
4	butanone-			78-93-3	
				201-159-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1161,00	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	600,00	mg/m ³
5	propane-2-ol			67-63-0	
				200-661-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	888	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	500	mg/m ³
6	4-tert-butylphénol			98-54-4	
				202-679-0	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,071	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,5	mg/m ³

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane			- 926-605-8	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1301	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1377	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1131	mg/m ³
2	acétate d'éthyle			141-78-6 205-500-4	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	367	mg/m ³
3	acétone			67-64-1 200-662-2	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	62	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	200	mg/m ³
4	butanone-			78-93-3 201-159-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	31,00	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	412,00	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	106,00	mg/m ³
5	propane-2-ol			67-63-0 200-661-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	26	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	319	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	89	mg/m ³
6	4-tert-butylphénol			98-54-4 202-679-0	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,026	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,026	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,09	mg/m ³

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	acétate d'éthyle		141-78-6 205-500-4	
	Eau	eau douce	0,26	mg/l
	Eau	eau marine	0,026	mg/l
	Eau	Eau dégagement intermittent	1,65	mg/l
	Eau	eau douce sédiment	1,25	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	0,125	mg/kg
	sol	-	0,24	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650	mg/l
	empoisonnement secondaire	-	200	mg/kg
2	acétone		67-64-1 200-662-2	
	Eau	eau douce	10,6	mg/l
	Eau	eau marine	1,06	mg/l
	Eau	Eau dégagement intermittent	21	mg/l
	Eau	eau douce sédiment	30,4	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	3,04	mg/kg
	sol	-	29,5	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100	mg/l
3	butanone-		78-93-3 201-159-0	
	Eau	eau douce	55,80	mg/l
	Eau	eau marine	55,80	mg/l
	Eau	Eau dégagement intermittent	55,8	mg/l
	Eau	eau douce sédiment	284,74	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	284,7	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	22,5	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	709	mg/l
empoisonnement secondaire	-	1000	mg/kg	
concerne : alimentaires				
4	propane-2-ol		67-63-0 200-661-7	
	Eau	eau douce	140,9	mg/l
	Eau	eau marine	140,9	mg/l
	Eau	eau douce sédiment	552	mg/l
	Eau	eau marine sédiment	552	mg/l
	sol	-	28	mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	2251	mg/l
	empoisonnement secondaire	-	160	mg/kg
concerne : aliments				
5	4-tert-butylphénol		98-54-4 202-679-0	
	Eau	eau douce	0,01	mg/l
	Eau	eau marine	0,001	mg/l
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,048	mg/l
	Eau	eau douce sédiment	0,975	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	0,0975	mg/kg
	sol	-	0,324	mg/kg

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

concerne : poids sec			
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1,5	mg/l

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Le port du masque respiratoire est obligatoire lors d'une aération insuffisante et lors du traitement par pulvérisation. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur A-P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection. En cas de contact à court terme / protection contre projections:

 Matériau approprié Polychloroprene
 Temps de passage 30 - 120 Min.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur	
liquide	
beige	
Odeur	
de solvant	
Seuil d'odorat	
Donnée non disponible.	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / Zone d'ébullition	
Valeur	> 56 °C
Point de fusion / Zone de fusion	
Donnée non disponible.	
Point de décomposition / Zone de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	env. -20 °C
Méthode	closed cup

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

Température d'auto-inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Propriétés comburantes			
Donnée non disponible.			
Propriétés explosives			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité (solide, gaz)			
Donnée non disponible.			
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;			
Valeur	env.	1	% en vol
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Valeur	env.	13	% en vol
Pression de vapeur			
Valeur	<	1100	hPa
Température de référence		50	°C
Densité de vapeur			
Donnée non disponible.			
Taux d'évaporation			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	env.	0,9	g/cm ³
Température de référence		20	°C
Solubilité dans l'eau			
Température de référence		20	°C
Remarque	faiblement soluble		
Solubilité(s)			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
Donnée non disponible.			
Viscosité			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres données

Autres données			
Donnée non disponible.			

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la section 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

SECTION 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité orale aiguë

Donnée non disponible.

Toxicité dermale aiguë

Donnée non disponible.

Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Donnée non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les daphnies (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les daphnies (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les algues (aigüe)
Donnée non disponible.
Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.
Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres données

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

Nom commercial : Armaflex 520

Version actuelle: 4.0.0, établi le: 10.09.2014

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 12.08.2014

Région: CH

SECTION 16: Autres Données

Autres informations

Service établissant la fiche de données de sécurité: UMCO Umwelt Consult GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 183, Tel.: +49(40)79 02 36 300, Fax: +49(40)79 02 36 357, e-mail: umco@umco.de.

Ces informations ont été rassemblées sur la base de nos connaissances actuelles. Elles ne garantissent cependant pas les propriétés du produit et ne sauraient engager notre responsabilité en cas de litige.

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Directive CE 67/548/CE ou 1999/45/CE dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases R, H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.